



Fondation Rurale
de Wallonie

Frasnes-lez-Anvaing

Compte rendu de la Commission Locale de Développement Rural

Lundi 24 mars 2025 - 19h00 – Salle du conseil communal

Présents

Pierre Bourdeaud'huy, Jean-Pierre Calcus, Franz Colbrant, Amaury De Lannoy, Eric Delaunoy, Corinne Delbecq, Michel Devos, Vincent Duchateau, Franck Goddefroy, Carine Hibo, André Houx, Rudy Kielemoes, Guy Lecomte, Christine Nachtergael, Michel Rogier, Jean-Claude Roman, Stéphane Velghe

Fondation rurale de Wallonie (FRW)

Elodie Nise et Mélanie Vandendriessche – Agents de Développement

Excusés

Carine de Saint-Martin, Christelle Decaigny, Daniel Duquesne, Jean-Pierre Renard, Chantal Voisin

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu du 19 février 2024
 2. Rapport annuel 2024 et programmation des projets en Développement Rural
 3. Budget participatif
 4. Divers
-

Vincent Duchateau, nouvel échevin du Développement Rural, se présente, introduit la séance et remercie les participants de leur présence.

1. Approbation du compte-rendu du 19 février 2024

Un membre souhaite émettre plusieurs remarques qui concernent la maison rurale La Cigale. Ces remarques ne remettent pas en cause le compte-rendu en tant que tel, celles-ci sont abordées au moment de présenter l'état des projets en convention développement rural.

Moyennant cette interpellation, le compte-rendu du 24 mars 2024 est approuvé.

2. Rapport annuel et programmation des projets en DR

La FRW présente le rapport annuel 2024 :

En 2024, la CLDR s'est réunie le 19 février 2024 : 20 membres étaient présents, 6 étaient excusés. Cette année s'est marquée par la période de prudence liée aux élections fédérales en juin et communales en octobre.

La composition de la CLDR est modifiée suite aux élections communales avec 31 membres : 24 membres citoyens et 7 membres du conseil communal.

Bilan des projets

1. La Maison rurale La cigale

La commune a désigné l'entreprise Tradeco comme adjudicataire pour les travaux. La première pierre a été posée le 17 mai 2024. Actuellement la commune étudie les différentes possibilités pour l'équipement culturel de la salle : gradins, gril et matériel scénique. En parallèle, le SPW étudie le projet de construire une piste cyclo-piétonne entre le rond-point des fourmis et celui de la sucrerie.

Patrick Jouret a également réalisé 2 œuvres d'art qui pourraient être proposées pour la maison rurale : 1 cigale de taille ~1m et une seconde de ~30cm de hauteur.

Plusieurs questions et remarques sont formulées :

- *La maison rurale est un peu particulière, celle-ci devra être gérée différemment des autres maisons de village de l'entité. Qui sera en charge de sa gestion ?*
 - Aucun gestionnaire précis n'a été actuellement défini, la réflexion est en cours.
- *Quel type de gradin est prévu et respectera-t-il les normes ?*
 - Les gradins seront amovibles, et se rabattront sur 1-2m en fond de salle. Toutes les normes obligatoires seront respectées.
- *Qu'en est-il du subside de la Fédération Wallonie-Bruxelles ?*
 - L'accord de principe accordé par la FWB prévoit un subside de 50% sous réserve des fonds disponibles. Cet accord est toujours d'actualité.
- *Les besoins énergétiques de cette salle ont-ils été étudiés ? Une cabine est-elle nécessaire ?*
 - La cabine électrique a été une obligation au moment de réaliser les travaux.
NLDR : le PV de la réunion de chantier du 30/09 stipule que le bilan de puissance électrique de la salle a été transmis à ORES qui ne possède pas la puissance suffisante. ORES confirme qu'une CHT est nécessaire pour alimenter l'ensemble de cette salle.
- *Pourquoi prévoir deux portes sectionnelles à l'arrière de la grande salle ? Cela va se voir en représentation.*
 - Ces deux espaces permettent d'amener facilement du matériel dans la grande salle et la salle de stockage et seront cachées par un rideau de fond de scène.
- *Il faudra apporter une attention particulière à l'acoustique de la grande salle.*

Les photos des travaux sont ensuite présentées avec différentes options pour le choix des gradins. Plusieurs remarques sont formulées :

- *Le choix des gradins doit être décidé en fonction de la durée de vie prévue de la salle. S'ils sont conçus pour durer au min. 20 ans alors il faudrait opter pour une bonne gamme.*
- *Cette maison rurale est une belle salle, il serait dommage de gâcher la finition.*
- *Il serait intéressant de se renseigner sur les autres salles présentes en Wapi : Beloeil, Blaton, Flobecq.*
- *Les sièges en bois seraient plus faciles à entretenir même si moins confortables.*

2. Aménagement de la Place d'Oeudeghien

Le projet est toujours en stand-by depuis le 17 février 2023. L'avant-projet définitif a entraîné un surcoût budgétaire que la commune ne peut actuellement pas se permettre.

3. Salle le préau à Herquegies

En 2024, le dossier de projet définitif prévoit une estimation de 900.000€. L'estimation de départ est de 497.000€ et le subside en développement rural maximal négociable est de 477.000€. La charge de la commune est devenue trop importante. Vincent Duchâteau a contacté l'auteur de projet pour qu'il revoit le budget. Plusieurs options sont proposées à la CLDR :

1. Poursuivre le projet en Développement Rural (DR) et revoir le projet à la baisse. Il faut néanmoins respecter les impositions du permis d'urbanisme octroyé et les exigences du DR. De plus, il faut arriver à obtenir la convention-réalisation avant juin 2026.

2. Poursuivre le projet en DR et revenir au stade d'avant-projet pour partir sur une rénovation du bâtiment existant. Il faut également respecter les impositions du DR et les normes incendies. Il faut également arriver à obtenir la convention-réalisation avant juin 2026. Enfin qu'en est-il du budget pour cette option ?

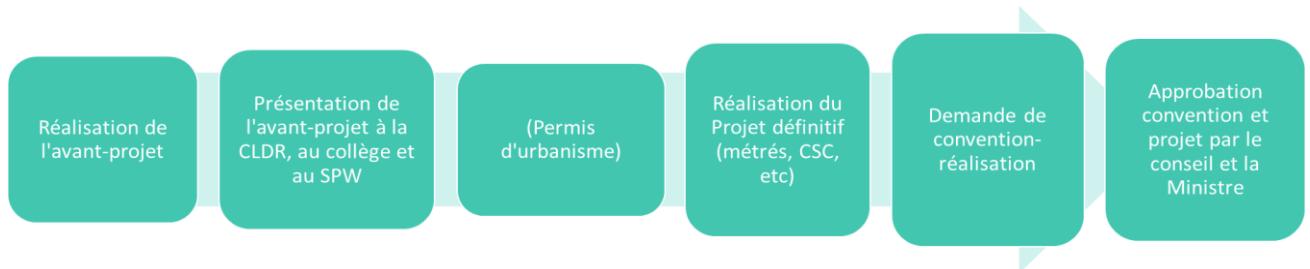


Figure 1: étapes d'un projet en Développement Rural

3. Arrêter le projet en DR et réaliser une rénovation sur fond propre communal. Il faut toutefois respecter les normes incendies. Et quel sera le budget pour cette rénovation ?

Les remarques des membres de la CLDR :

- *L'option 2 semble peu réalisable compte-tenu du temps nécessaire pour obtenir une convention-réalisation si l'on repart de l'avant-projet. Il faut envisager l'option 1 ou 3.*
- *Une rénovation ne semble pas coûter moins chère qu'une reconstruction. C'est d'ailleurs l'option de démolition qui avait été choisie pour cette raison.*
- *La salle du préau n'est pas en si mauvais état. Des modifications ont été apportées depuis le reportage photo présenté. Les câbles apparents ont été cachés. La rénovation peut tout à fait être une option.*
- *Le comité d'Herquegies s'interroge sur le fait de continuer à rénover lui-même la salle.*
 - ⇒ Le comité est invité à continuer de la gérer et de l'entretenir en bon père de famille en attendant de trouver la solution la plus acceptable.
- *Un membre s'étonne de l'évolution si importante de ces tarifs. Le prix final est presque double de l'initial.*
 - ⇒ Cela s'explique en partie par le fait que l'estimation de base a été réalisée par la commune avant de désigner un architecte. L'architecte a ensuite travaillé sur le projet et fait une estimation plus réaliste.
- *Quels sont les postes que l'on pourrait supprimer ?*
 - ⇒ La commune attend le retour de l'architecte pour le savoir.
- *Les projets sont souvent sous-estimés car les architectes travaillent en pourcentages d'honoraires.*
 - ⇒ La commune se penche actuellement sur cette problématique et envisage à l'avenir différentes clauses dans l'attribution du marché public.
- *Ne serait-il pas opportun de revoir les citoyens d'Herquegies et d'avoir leur avis ?*
 - ⇒ Les citoyens et la CLDR seront informés dès que la commune aura reçu un retour de l'architecte.

4. Ligne 86 – réseau de mobilité douce

Les travaux ont débuté en septembre 2024 et seront bientôt terminés. Le SPW va également aménager l'arrière de l'ancienne gare (près de la friterie). En parallèle, la FRW a proposé à VisitWapi deux emplacements pour établir des aires de convivialité : Rue du Breuck et rue des Blancs Arbres.

L'inauguration est prévue dès que les travaux du SPW seront terminés. Plusieurs suggestions pour animer cet évènement :

- A contacter pour un stand ou une animation : Véloterie, Provélo, police (gravure des vélos ?), Visitwapi, PNPC, CREL, CCPC, Ipalle, vélocystes (Criquilion à Anvaing), « vélo-smoothie », campagnes AWSR, société de leasing vélo pour enfants, Association de Michel Delitte « Les jeunes cyclistes », la Petite Reine Frasnoise, Chemins du Rail
 - Ndrl : proposition d'un membre de CLDR par mail : MTBikers Academy - démos de son école de VTT, Balade familiale du pays des Collines - José Halluin
 - Pose du panneau ancien « Gare de Frasnes-lez-Buissenal »
⇒ Installer un panneau de l'ancienne gare en patois.
 - Proposer à des traiteurs locaux de tenir un stand
 - Invitations : Ministres Dalcq et Crucke, SPW-DR, CC, CLDR, écoles
- ⇒ *Comment s'effectuera la traversée des vélos au niveau de la friterie ?* Ils ne seront pas prioritaires et devront céder le passage. L'aménagement vers Renaix sera fait en Ravel par le SPW.

5. Maison de village de Montroeul-au-bois

En attente de la convention-faisabilité depuis 2020. Le bail emphytéotique est toujours à signer. Une zone de dépose-minute est prévue.

Programmation des projets à 3 ans

Depuis 2024, la circulaire sur le développement rural prévoit une seule convention-exécution dans les 24 mois avant la fin de validité du PCDR (juin 2026). Il reste encore la possibilité d'activer 1 projet le plus rapidement possible. Les projets retenus dans la programmation précédente étaient les suivants :

- **2024 : Logements pour jeunes** : Aucun emplacement précis défini. La maison de l'instituteur n'est pas appropriée (configuration, nuisance avec la salle, insalubrité). L'ancienne gendarmerie ne semble pas opportune non plus (budget ++ et ancien bâtiment public). La ZACC belle eau semble être un lieu à privilégier.
Ndrl : proposition d'un membre de CLDR par mail : envisager les parcelles derrière le home Saint-Joseph
- **2025 : Mobilité douce (sentiers et pistes cyclables)** : pour activer ce projet il faut des emplacements et un budget concret.
- **2026 : Relance de la place d'Oeudeghien**

Le projet logement pour jeunes est toujours celui plébiscité par la CLDR. Celui-ci doit être discuté et négocié rapidement. La commune peut également obtenir un subside du développement rural pour l'acquisition stratégique d'une parcelle à raison de 60% avec un maximum de 150.000€.

3. Budget participatif

La FRW présente un résumé de ce qu'est le budget participatif. La suite est présentée : compléter les documents de référence, le conseil communal approuve ces documents et les documents sont envoyés au SPW pour demande de subvention. Les projets doivent être réalisés dans les 2 ans.

Règlement :

Différentes options sont possibles. Après discussion, la CLDR décide :

- Option : Chaque association ne peut déposer qu'un seul projet dont le montant ne peut dépasser 50% du budget total investi annuellement par la commune : **non**
- Le Conseil communal arrête les montants des crédits consacrés au projet de budget participatif : proposition de la CLDR pour le montant : **20.000€**

- Si montant des projets supérieurs au montant des crédits → vote citoyen
- Si vote citoyen : les **3** premiers projets (à adapter en fonction du pourcentage déterminé aux articles 3 et 5) ayant récolté le plus de votes sont obligatoirement retenus. Les projets suivants dans le classement citoyen sont retenus s'ils rentrent dans le budget
- Si vote citoyen (variante) : ce vote citoyen comptera pour 50%. Parallèlement, les membres du comité de sélection votent. Ce classement compte également pour 50% : **oui**
- Option : projet réalisé par le porteur de projet possible pour une entité juridique reconnue comme personne morale (type ASBL, coopérative, ...) : **oui**

Le calendrier proposé est le suivant :



*le planning sera adapté en fonction de la nécessité de réaliser un vote citoyen.

4. Divers

Projets BiodiverCité

En 2024, plusieurs projets ont été réalisés : entre autres, la pose de panneaux drève d'Anvaing pour inciter les automobilistes à la prudence, l'éco-pâturage à Ellignies, l'ilot à Lusseignies et la pose de nichoirs sur bâtiments communaux.

Commission patrimoine

Retour sur l'exposition de la commission patrimoine de Frasnes en avril 2024 sur les fermes emblématiques de l'entité. Le groupe a ensuite sorti un livret découverte du patrimoine de Forest en décembre. En 2025, le travail se poursuit sur un autre village.

Agroforesterie.

Ce projet issu du PCDR va être relancé cette année.

Représentation de la CLDR à l'AG de la salle de Wedje.

Mélanie Vandendriessche est actuellement membre de l'AG en tant que membre de la CLDR. La Fondation rurale de Wallonie est le secrétariat de la CLDR et non un membre à part entière (n'est pas compris dans le quota citoyen ou communal). Un membre de la CLDR devrait remplacer Mélanie pour la juste appellation.

Plusieurs membres de la CLDR font déjà partie de l'asbl et représenteront la CLDR.

Photo de groupe et trombinoscope.

La réunion se termine par une photo de groupe.

Le secrétariat
Fondation Rurale de Wallonie

Le Président
Vincent Duchâteau

Toutes les infos sur pcdr-fla.info